



# MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE DE SENLIS

## CHARTRE DES SERVICES NUMERIQUES

Arrêté n° 2018/279 du 11/07/2018

### **Médiathèque municipale**

1 rue Bellon

60300 Senlis

Tel : 03 44 32 04 04

Mail : [bibliotheque@ville-senlis.fr](mailto:bibliotheque@ville-senlis.fr)

### **Adresse administrative :**

Mairie de Senlis

Médiathèque municipale

3 place Henri IV

60300 Senlis

## I° SERVICES OFFERTS

La médiathèque municipale met gracieusement à disposition du public, adhérent ou non, une offre de services multimédias :

- accès à des postes informatiques
- prêt intra-muros de tablettes, ordinateurs portables et leurs accessoires, casques audio et liseuses
- prêt à l'extérieur de liseuses (pour les adhérents)
- accès au réseau wifi de la médiathèque

Elle propose également un service de numérisation, ainsi qu'un service payant d'impression et de photocopie dont les tarifs sont déterminés par le Conseil municipal et modifiés par décision du Maire.

## II° ACCES AUX SERVICES NUMERIQUES

Les services numériques sont disponibles aux heures d'ouverture de la médiathèque municipale, sous réserve d'aléa technique ou de nécessité de service.

L'accès aux services numériques est gratuit et ouvert à tous. Il est conditionné par l'attribution de codes d'accès personnels, confidentiels et inaccessibles. Ces identifiants sont communiqués lors de l'adhésion à la médiathèque municipale, ou sur demande auprès d'un bibliothécaire pour les usagers ne souhaitant pas s'abonner. L'utilisateur est seul responsable de leur conservation et de leur éventuelle utilisation suite à leur communication.

L'accès des mineurs au matériel et aux services numériques se fait sous la seule responsabilité des parents ou des responsables légaux.

## III° - CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS AUX SERVICES

L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation de son poste de travail par une tierce personne s'il le quitte sans activer le système de pause ou sans se déconnecter de sa session.

L'utilisateur s'engage à adopter une utilisation conforme au bon fonctionnement du service, notamment :

- prendre soin des locaux et du matériel mis à disposition. Le matériel perdu ou détérioré devra ainsi être remboursé au prix du neuf par l'utilisateur ou par ses responsables légaux.
- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau (arrêt des postes, débranchement, etc.)
- ne pas installer de programmes destinés à contourner la sécurité.

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur. Sont ainsi interdits, sans que cette liste ait un caractère exhaustif<sup>1</sup> :

- l'atteinte à la vie privée et l'utilisation de données personnelles d'autrui
- la diffamation, l'injure, les atteintes aux bonnes mœurs et à l'ordre public
- le contournement d'une mesure de protection
- la reproduction, la représentation, la diffusion d'une œuvre de l'esprit ou d'une prestation de droits voisins en violation des prérogatives des titulaires des droits d'auteurs et droits voisins
- la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique (susceptibles d'être vus par un mineur), l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur
- l'incitation d'un mineur à commettre des actes illicites ou dangereux
- l'incitation à la consommation de produits illicites
- l'incitation aux crimes et délits, au suicide, à la discrimination, à la haine, à la violence

<sup>1</sup> Conformément aux articles 226-1 à 226-24 et 227-22 à 227-24 du Code pénal, ainsi qu'au Code de la propriété intellectuelle et à la loi n° 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique.

- la diffusion de contenus susceptibles de porter atteinte au respect de la dignité de la personne humaine
- l'apologie des crimes, notamment viol, meurtre, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité.

La médiathèque municipale ne saurait être tenue pour responsable du contenu consulté ou diffusé par les usagers, ainsi que de leur utilisation d'internet et des applications proposées. De même, la confidentialité et la sécurité des applications installées sur les tablettes, à l'exception du navigateur, ne peuvent être certifiées. L'utilisateur se porte garant contre toute plainte déposée à l'encontre de la médiathèque municipale du fait d'une utilisation de ses services.

La médiathèque municipale ne garantit pas le bon fonctionnement des sites et services disponibles sur internet.

La médiathèque municipale se réserve le droit d'interdire l'accès à tout site, service ou logiciel jugé incompatible avec la mission de service public qui lui est confiée.

Dans le cas d'un usage contraire à la charte ou à la législation, la médiathèque municipale se réserve le droit de suspendre voire résilier l'accès à tout ou partie des services, sans préjuger des éventuelles poursuites prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Selon les dispositions prévues par la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers, les données de connexion telles que l'identité de l'utilisateur, la date, le poste consulté et les horaires de connexion, sont conservées pendant un an et susceptibles d'être demandées par les services de l'Etat autorisés.

#### IV° - CONDITIONS PARTICULIÈRES LIÉES À L'UTILISATION DES SERVICES

**Wifi :** la médiathèque est équipée d'un réseau wifi permettant la connexion de terminaux mobiles. Les codes d'accès sont ceux communiqués lors de l'adhésion à la médiathèque. Ils peuvent également être créés sur demande pour les usagers ne souhaitant pas s'abonner.

**Ordinateurs portables et tablettes :** l'accès est libre, sous réserve de l'utilisation d'identifiants de connexion valides. Le temps d'utilisation maximal est de 8,5 heures par jour, consécutives ou fractionnées. Les ordinateurs et les tablettes sont remis en échange du dépôt d'une pièce d'identité valide (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour, livret de famille), ou de celle d'un responsable légal pour les enfants ne possédant pas de pièce d'identité à leur nom. Les tablettes sont prêtées avec un étui ; les ordinateurs sont prêtés avec une housse, un cordon d'alimentation et un antivols. Les antivols peuvent également être mis à disposition des usagers souhaitant utiliser leur ordinateur portable personnel. L'usage des tablettes et des ordinateurs portables est strictement limité aux locaux de la médiathèque municipale.

**Liseuses :** le prêt de liseuses est réservé aux adhérents de la médiathèque. Un seul prêt de liseuse par carte est possible à la fois, pour une durée de 3 semaines pouvant être renouvelée une fois. La liseuse prêtée héberge un lot de livres numériques : tous les fichiers ajoutés par l'utilisateur durant la durée du prêt seront supprimés. La liseuse est prêtée et doit être restituée avec le matériel suivant : un étui, un câble USB, un guide d'utilisation de la liseuse.

##### **Ordinateurs fixes :**

- le temps d'utilisation maximal des postes est de 8,5 heures par jour, consécutives ou fractionnées.
- les postes sont prévus pour une utilisation par une personne, à l'exception des mineurs pouvant être accompagnés par un adulte.
- les bibliothécaires se réservent le droit de suspendre temporairement les connexions en cas d'affluence, en fonction du temps de connexion déjà utilisé.

La médiathèque municipale met gracieusement à disposition du public des scanners. Elle propose également un service payant d'impression et de photocopie, à usage privé, aux tarifs déterminés par le Conseil municipal et modifiés par décision du Maire.

L'usage de clé USB est autorisé mais leur bon fonctionnement et leur sécurité ne sont pas garantis.

Des casques audio peuvent également être prêtés aux usagers utilisant les différents services, en échange du dépôt d'une pièce d'identité ou de celle d'un responsable légal pour les mineurs.

Le prêt du matériel informatique est soumis aux nécessités de service : il est donc susceptible d'être ponctuellement suspendu.